

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
Séance du 10 FEVRIER 2014  
N° d'ordre : 4

Date de la convocation : 21 janvier 2014  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 18  
Présents : 10  
Nombre de délégués : 1  
ayant donné pouvoir

Le 10 février 2014, à 16 heures 00,  
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,  
s'est réuni au siège du Syndicat,  
9, rue des 3 banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur CASSETTA, Vice-Président.

**Objet : Plan de formation 2014**

Étaient présents : Messieurs CASSETTA, COMET, FERRES, MASFARNE, PARERA, PERRAY, RIVAL, ROBERT, RUFFAT et STRAMARE.

Étaient absents ou excusés : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs AUBAN, IZARD, KELHETTER, RUMEBE, SABATHE et SICARD.

La présidence de cette réunion est assurée par Monsieur CASSETTA, Vice-Président du SDEHG, conformément à l'arrêté n°2014/7.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. PARERA est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et par la loi n°2007- 209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,  
Vu le décret n°2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion en date du 10 décembre 2013.

Monsieur le Président ayant présenté le plan de formation du personnel du SDEHG pour l'année 2014, lequel rassemble l'ensemble des actions de formation prévues au regard des besoins exprimés par les agents et validés par leurs chefs de services, après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des membres présents :

**Article unique:** Le plan de formation du personnel du SDEHG pour l'année 2014, tel qu'il est proposé en annexe, est adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

20 FEV. 2014